

- **La victoire posthume du 25 rue Stephenson**



Le 25 Stephenson avant l'orage (image GC).

Non contente d'avoir démoli le 25 rue Stephenson en dépit des assurances données par Bertrand Delanoë au conseil municipal, la Mairie de Paris, agissant ici par son aménageuse la SEMAVIP, a voulu rogner sur les indemnités d'expropriation. Les habitants, qui s'étaient battus contre la Mairie/SEMAVIP pour le sauvetage et la réhabilitation de l'immeuble, ont dû se battre ensuite pour que la Mairie/SEMAVIP n'en réduisent pas trop la valeur dans leurs offres d'indemnisation. La SEMAVIP (qui vendra plus tard la parcelle pour un euro symbolique à la SEFRI-CIME PROMOTION qui elle-même tente actuellement d'en exploiter chaque centimètre cube sur le dos des futures habitants et du quartier) se fit dire par la cour d'appel de Paris que l'immeuble qu'elle avait démoli était de « *meilleure qualité architecturale* » que ceux qu'elle avait expropriés ailleurs : « *Il s'agit d'un immeuble d'angle donnant sur la rue Stephenson et la rue Cavé construit au milieu du 19^{ème} siècle, harmonieux, au revêtement maçonné, relativement propre, austère, sans autre décoration sur la façade rue Stephenson qu'un cordon séparant les étages et des balustrades en ferronnerie ouvragée aux fenêtres et avec des fenêtres cintrées sur la façade rue Cavé. Le ravalement a été effectué* », retenait en effet la Cour d'appel d'un édifice dont Daniel Vaillant avait raconté à son conseil d'arrondissement qu'il avait « une façade dégueulasse ».

Les habitants ont perdu leur combat pour l'immeuble, mais ont gagné sur le respect dû à sa valeur. La Ville/SEMAVIP a donc perdu. Premier cas où, contre l'assurance d'Ian Brossat, l'histoire ne lui a pas donné raison (Lire pour mémoire : [« La Cour d'appel de Paris rend un hommage posthume au 25 rue Stephenson »](#)).